

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE DE MALAUÈNE
AR2024 PVL 6 53

ARRETE PORTANT PERMISSION DE STATIONNEMENT
VIDE GRENIER –AMICALE MALAUCENIENNE SOLIDARITÉ ENVIRONNEMENT ET FORET
19 MAI 2024

Le Maire de Malaucène,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2131-3 et suivants

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande réalisée par Monsieur Christian CHARLES représentant l'Association Amicale Malaucénienne Solidarité Environnement et forêt, dont le siège est situé à Malaucène, d'organiser un vide-grenier le 19 mai 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association Amicale Malaucénienne Solidarité Environnement et forêt est autorisée à occuper le domaine public, parcelles cadastrées section AP n°01 et AR n° 849, en vue d'y organiser un vide-grenier.

La circulation et le stationnement des véhicules motorisés seront interdits sur le boulo-drome des Palivettes le 19 mai 2024 entre 05h00 et 20h00, à l'exception des véhicules de secours, de gendarmerie, des organisateurs et des participants au vide-grenier.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du 19 mai 2024.

ARTICLE 3 : Cet arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

ARTICLE 5 : La responsabilité du demandeur sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MALAUÈNE et le Policier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Malaucène et à la COVE.

Malaucène, le 25 03 2024

Monsieur le maire

F. TENON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Tenon', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MALAUCÈNE' at the top and 'Mairie de Malaucène' at the bottom, with a small star in the center.

Pièces annexées : 1 plan



Publié le 05 avril 2024